

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2023.00793

**JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE -
SPECTACLES DEAMBULATOIRES –
MARCHE CONCLU AVEC AOI COLLECTIF THEATRAL**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R2122-3 du code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00064 en date du 23 février 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Monsieur Hervé REYNAUD, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT que le quartier créatif Manufacture est, d'une part, le quartier vitrine de l'innovation par le design de la métropole, et d'autre part, une des pépites patrimoniales de Saint-Etienne Ville d'Art & d'Histoire pour le patrimoine industriel des XIXe et XXe siècles,

CONSIDERANT que depuis 2019, Saint-Etienne Métropole anime et coordonne une programmation transversale avec les acteurs institutionnels et privés du quartier créatif,

CONSIDERANT l'opportunité de s'appuyer sur le succès et la programmation des journées européennes du patrimoine (1200 visiteurs en 2018 à Manufacture et 3500 en 2022) pour enrichir l'offre d'accueil collectif du quartier créatif via des visites guidées du site Manufacture, la découverte de certains bâtiments patrimoniaux fermés le reste de l'année, des activités de diffusion culturelle et artistique (expositions, médiations, spectacles, ateliers...),

CONSIDERANT les objectifs du projet Cité du design 2025, qui visent à décroquer le quartier créatif, programmer une offre globale de destination culturelle pour les habitants et affirmer ce lieu comme destination de loisirs et activités (ré)créatives,

CONSIDERANT la consultation réalisée en juin 2023, auprès de 4 compagnies de théâtre et de spectacle de rue de la région : le collectif BIM (Lyon), la compagnie les Nouveaux Nez (Alba la Romaine), le collectif AOI (Saint-Etienne) et l'association Superstrat (Saint-Etienne), en vue de proposer un spectacle déambulatoire au sein du site Manufacture, durant les Journées européennes du patrimoine 2023, les 16 & 17 septembre,

CONSIDERANT que seule le collectif AOI a répondu et que son offre est économiquement avantageuse pour Saint-Etienne Métropole,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché pour l'achat de deux représentations d'un spectacle déambulatoire, qui seront proposées le dimanche 17 septembre 2023 après-midi dans le cadre des journées européennes du patrimoine, est conclu avec AOI COLLECTIF THEATRAL, sis 2 rue de la Richelandière, 42000 Saint-Etienne.

RECU EN PREFECTURE

Le 04 août 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20230725-C20230079310

Date de mise en ligne : 04 août 2023

ARTICLE 2

Le montant global de la prestation est de 11 250 €. L'association est non assujettie à la TVA.

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement l'exercice 2023, CITE 2025 DESI/61358/CIT25.

ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 04/08/2023
Pour le Président, par délégation,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD